

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept octobre à dix-neuf heures les membres du conseil municipal se sont réunis salle socioculturelle sous la présidence de M. Jean-Louis REYNAUD, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf Mme Karine CLAUDEL (Procuration de vote à Jean-Louis REYNAUD) et Mme Stéphanie BARGE (Procuration de vote à Sandra BAJAT)

.

Le dernier compte rendu de conseil en date du 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération DECISION MODIFICATIVE N° 1-2020

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	500,00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	13,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	513,00 €	
D 6616 : Intérêts sur opér. financ.		13,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		13,00 €
D 6745 : Subv. aux pers. droit privé		500,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		500,00 €

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité des membres présents

Délibération AUTORISATION POURSUITE COMPTABLE

Pour le bon fonctionnement du suivi des budgets de la commune de Pressins, le conseil municipal autorise Mme BRANCHE Martine à poursuivre de façon générale et permanente les redevables ou usagers par voie de lettre de rappel, de commandement de payer ainsi que d'opposition à tiers détenteurs.

Le conseil donne l'autorisation à l'unanimité.

Transmission de cette délibération sera faite auprès de Mme la comptable ainsi que de la Sous-Préfecture de la Tour du Pin.

Délibération PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

Le centre médico-scolaire de la Tour du Pin dont les services bénéficient aux élèves des écoles de la commune est géré par la commune de la Tour du Pin, lieu d'implantation.

La commune de la Tour du Pin assure tous les frais de fonctionnement de ce centre et demande une participation aux différentes communes bénéficiaires, en fonction du nombre d'élèves recensés pour chaque commune. Chaque année la commune de la Tour du Pin déterminera, au vu des dépenses engagées sur l'année précédente, le coût par élève à payer par chaque commune.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la proposition de versement d'une participation aux frais de fonctionnement de la Tour du Pin sur la base d'un coût par élève déterminé au vu des dépenses engagées l'année précédente et du nombre d'élèves recensés de Pressins.
- Donnent leur accord pour que la délibération soit applicable de façon permanente
- Autorise et charge le Maire d'effectuer les formalités pour cette opération.

Délibération SUBVENTION ACCA (association chasse de Pressins) :

Suite à la demande de l'association ACCA pour une subvention concernant la réfection de la toiture du local des chasseurs,

Le Maire, propose une subvention de 2000 €.

La subvention sera versée directement à l'association

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention de 2000 € à l'association ACCA de Pressins
- CHARGE le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à cet accord.

POINT SUR PLUI

Didier RABATEL a été sollicité par M MALSH afin d'effectuer un repérage des granges non habitables ayant la possibilité d'être rénovées

Avec l'aide d'Henri PEGOUD et de la commission PLU, un dossier avec photos et plans cadastraux a été déposé auprès des VDD. Les bâtiments répertoriés sont tous desservis par les réseaux (routes, eaux, électricité). Ils doivent être indépendants c'est-à-dire non attenants à une habitation.

Cette opération donnera la possibilité de rénover ces granges.

POINT SUR LA CONSTRUCTION DE LA CANTINE

Henri PEGOUD précise que les travaux suivent leur cours, aucun retard n'est à déplorer, le calendrier est bien respecté.

Les parents d'élèves se questionnent sur le visuel du projet final

Le Maire propose de mettre les photos du projet réalisées par l'architecte sur le site internet et la page facebook de la mairie.

COLIS DES ANCIENS

Denis GRANDJEAN rappelle qu'en raison de la crise sanitaire le repas des anciens a été annulé cette année. Le CCAS s'est donc réuni afin de modifier le colis de fin d'année des anciens. Un colis sera distribué aux personnes seules et un colis plus conséquent aux couples.

163 personnes en seront bénéficiaires pour l'année 2020.

Le CCAS a décidé de faire travailler les commerçants locaux et a sélectionné la société les Caves du Tourbillon située à Pont de Beauvoisin afin de réaliser les colis.

Une mutualisation avec la commune des Abrets en Dauphiné a permis d'obtenir un prix plus attractif.

INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

- Le Maire signale que le service des impôts sollicite les communes afin de nommer 24 personnes susceptibles d'être élues à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). Si le conseil municipal ne se prononce pas, le service procédera à un tirage au sort. L'ensemble du conseil municipal décide de laisser le service des impôts sélectionner ces membres.

- Un litige est en cours concernant un dossier d'urbanisme non conforme aux documents déposés. Des recommandés ont été envoyés afin de signaler ce problème.

- Henri PEGOUD fait le point sur les travaux et les finances. Concernant la voirie l'entreprise Eiffage doit intervenir la semaine prochaine. Un panneau de « sens interdit sauf riverains » a été installé Chemin du Carriot. Les employés communaux ont installé des barrières séparatives dans les logements communaux de la Gare. Concernant le cimetière, les photos de reprise de concessions abandonnées ont été prises avec la commission cimetière avant la Toussaint qui relève 34 concessions non entretenues. Concernant les Finances, il a suivi une formation sur le budget le 8/10 aux Abrets en Dauphiné Il proposera un plan pluriannuel d'investissement sur le mandat un cours.
- Laëtitia GIRARD fait le point sur les écoles, l'ensemble des emplois du temps des agents communaux a été révisé en raison de la crise sanitaire et des adaptations à effectuer pour le nettoyage des locaux des écoles.
- Serve REVEL ajoute que le secteur touristique connaît une baisse de 40 %. Concernant le PDIPR, le nettoyage a été mal effectué sur certaines communes.
- Le Maire signale les courriers qu'il a transmis aux sénateurs concernant les nuisances sonores. Certains ont répondu mais dans l'ensemble les réponses ont été vagues.
- Florent BERGER a été contacté par un vendeur de camion de pizzas qui souhaiterait vendre ses produits une fois par semaine parking de la mairie. Le Maire aimerait que cette personne s'associe avec d'autres marchands pour proposer un petit marché.

La séance est close à 20h40